



La retraite, j'y pense, je me pose des questions

Le vendredi 21 janvier 2022 à Orléans

Vous allez prendre votre retraite ? Vous souhaiteriez avoir des informations et de précieux conseils sur cette étape de votre vie professionnelle ?

Alors ce stage est fait pour vous ! Nous y aborderons notamment le système de retraites actuel et ses possibles évolutions, les droits des retraité-es ou encore l'intérêt de toujours se syndiquer à la retraite.

Ce stage est ouvert à toutes et tous.

Nous participons aux frais de déplacement et de repas de nos adhérentes et adhérents

Tous les personnels sont autorisés à s'absenter jusqu'à 12 jours par an pour des formations syndicales (sans obligation de rattraper des cours) .

Seule contrainte : déposer la demande avant le 17 décembre auprès du secrétariat de son établissement.

Ne pas attendre l'accord de la hiérarchie. Le dépôt du formulaire suffit.

Inscrivez-vous *via* votre espace adhérent.e ou par mail à
orleanstours@snes.edu.

DPAE – DPE

Je soussigné(e),

NOM D'USAGE PRENOM

CORPS

ETABLISSEMENT

ai l'honneur de solliciter du 21/01/2022 au 21/01/2022

UN CONGE POUR FORMATION SYNDICALE * (compétence du Recteur)
LIEU : ORLEANS
ORGANISE PAR : Le SNES-FSU sous l'égide de l'IHRSES
(centre agréé obligatoirement)

article 13 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE ORGANISEE PAR :
(compétence du Directeur académique des services de l'Education nationale)

- 13.1 – représentation syndicale non représentée au conseil commun de la fonction publique (1) *
(dans la limite de 10 jours dans l'année)

- 13.2 – représentation syndicale représentée au conseil commun de la fonction publique (1) *
(dans la limite de 20 jours dans l'année)

(convocation obligatoire pour toute réunion)

article 16 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE SUR CREDIT D'HEURE (2)* (compétence du Recteur)
Pour le motif suivant :

(convocation obligatoire pour toute réunion)

à, le
Signature

* **COCHER LES CASES CORRESPONDANTES**

- (1) Représentations syndicales représentées au conseil commun de la fonction publique : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC et les syndicats nationaux qui leur sont affiliés.
(2) CGT, ASAMEN, @venir.écoles CFE-CGC FP, STC, UNSA, SGEN-CFDT, UDAS, FSU, SUD-EDUCATION, CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC, SNCA-EII, FNEC-FP-FO

<p>AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT</p> <p>Date et signature :</p> <p>AVIS DEFAVORABLE MOTIVE</p>	<p align="center">DECISION DU DASEN</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE</p> <p>Date et signature :</p>	<p align="center">DECISION DPE - DPAE</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE</p> <p>Date et signature :</p> <p align="center">Pour le Recteur et par délégation Pour le Secrétaire Général Le Chef de Division</p>
--	---	--

Destinataires : Intéressé(e) (rose) Etablissement (rose) Rectorat/ DASEN (bleu)